RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GROUPES INTERPARLEMENTAIRES D'AMITIÉ ET GROUPES D'INFORMATION INTERNATIONALE



LES PAYS-BAS, MODÈLE DE RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France-Pays-Bas à Amsterdam, La Haye, la grande digue du Nord et Rotterdam

du 27 juin au 1er juillet 2022

Du 27 juin au 1^{er} juillet, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Pays-Bas, conduite par son président, M. Jean-Jacques Lozach, et composée de Mme Else Joseph, vice-présidente, et Mme Anne Ventalon, membre du groupe d'amitié, s'est rendue à La Haye, Amsterdam, Rotterdam et à la grande digue du Nord.

Outre le renforcement des liens entre le Sénat français et le parlement néerlandais, le principal objectif de la mission était d'appréhender le défi que représente le réchauffement climatique pour les Pays-Bas, qu'il s'agisse de la gestion des eaux (montée du niveau de la mer, infrastructures, digue) et de la transition énergétique.

Lors de son séjour, la délégation a eu des entretiens au Sénat et à la chambre basse du Parlement, qui ont principalement porté sur les grands enjeux européens (énergie, défense, climat), dans un contexte marqué par la fin de la Présidence française de l'Union européenne et le conflit ukrainien.

Cette visite intervenait 6 mois à peine, après la constitution du nouveau Gouvernement du Premier ministre Mark Rutte, sur la base d'une coalition, réunissant les quatre principaux groupes parlementaires, dont son Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD), l'Appel chrétien-démocrate (CDA), les Démocrates (D66), et l'Union chrétienne (CU).

Les interlocuteurs de la délégation n'ont pas manqué de rappeler que, conformément aux grandes lignes de l'accord de coalition conclu entre les 4 partis, le gouvernement néerlandais entendait réaffirmer le rôle des Pays-Bas au sein de l'UE en faveur d'une Europe « plus décisive, plus forte économiquement, plus verte et plus sûre ».

I.- Un regain d'intérêt pour les relations interparlementaires dans le contexte de la PFUE et le conflit russo-ukrainien

Le Parlement néerlandais, qui a conservé son appellation historique d'Etats Généraux (Staten-Generaal), se compose de deux chambres: la Première chambre (Eerste Kamer), également appelée « Sénat », compte 75 membres, élus au suffrage universel indirect par les membres des Etats provinciaux. La Seconde chambre (Tweede Kamer) compte 150 députés élus au suffrage universel direct (scrutin proportionnel).



La délégation avec le Président du Sénat néerlandais

A – Des entretiens fructueux au Sénat néerlandais (Eerste Kamer)

Le 28 juin, la délégation a été reçue en audience par le Président du Sénat (*Eerste Kamer*), puis elle s'est entretenue avec plusieurs membres de la commission des affaires européennes.

LES PAYS-BAS, MODÈLE DE RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Lors de son entretien avec la délégation, M. Jan Anthonie BRUIJN, président de la Première chambre, qui s'est tout d'abord exprimé en français dans son propos liminaire, s'est félicité de l'excellence de la relation bilatérale. Il s'est enquis des conséquences institutionnelles des élections présidentielle et législatives françaises et a proposé d'échanger sur les enjeux européens de la guerre en Ukraine.

Parmi les sujets évoqués, le Président du Sénat néerlandais, médecin de profession, ancien vice-président de la commission de la santé, du bien-être et du sport, a souligné l'intérêt de développer des coopérations dans le domaine de la santé, afin d'évaluer l'impact de la pandémie sur le système de soins, mais aussi dans le domaine de l'environnement et des politiques de lutte contre le changement climatique. Il a également appelé de ses vœux le développement des échanges universitaires.

Rappelant que la visite de la délégation intervenait dans un contexte marqué par la guerre en Ukraine et la fin de la présidence française de l'Union européenne, le Président du groupe d'amitié, Jean-Jacques Lozach, a fait valoir que, après deux années d'interruption des échanges interparlementaires due à la pandémie de Covid 19, il était essentiel de redynamiser les relations entre les Sénats français et néerlandais. Il a convié une délégation de la Eerste Kamer à se rendre en France en 2023.

Puis la délégation a été accueillie par M. Van Apeldoorn, président de la commission des affaires étrangères et de la défense et vice-président de la commission des affaires européennes et plusieurs membres de la commission des affaires européennes du Sénat néerlandais : M. Martin Van Rooijen, et M. Joris Backer Député européen, tous deux francophones, Mme Marianne Faber-Van de Klashorst et M. Van Wely, Porte-parole des affaires européennes.

M. Van Apeldoorn a tout d'abord souligné la grande réussite des réunions parlementaires de la PFUE au Sénat, auxquelles il a pu participer. À son sens, l'adoption de la **boussole stratégique européenne**, à la fin du mois de mars, est un axe majeur de développement des coopérations en Europe.

Parmi les axes de coopérations européennes, outre ceux concernant la défense et la sécurité, Jean-Jacques Lozach a fait valoir que la résilience au changement climatique a été retenue comme thématique principale d'étude de la délégation. Il s'est dit en particulier intéressé par la façon dont les Pays-Bas gèrent les risques liés à l'eau et leur approche du *mix* énergétique dans un contexte de tension sur l'offre et sur les prix du fait de la crise ukrainienne. Les échanges ont également porté sur la question de l'autonomie et de la souveraineté énergétique.



La délégation avec la commission des affaires européennes du Sénat néerlandais

B – Des perspectives d'échanges interparlementaires avec la chambre basse

Lors d'un dîner de travail, la délégation a rencontré plusieurs membres du groupe d'amitié Pays-Bas-France de la Chambre basse (*Tweede Kamer*).

La rencontre, chaleureuse et informelle, a été l'occasion d'aborder plusieurs thèmes d'actualité parmi lesquels : les relations de l'Union européenne avec la Russie, le régime des sanctions et la recherche d'une solution diplomatique à la guerre en Ukraine, ou encore le conflit entre les fermiers néerlandais et le gouvernement face aux contraintes fortes imposées sur leur cheptel en termes d'émissions d'azote, etc.

Tous les députés présents ont souligné l'importance des liens avec la France et leur souhait de voir les relations entre les parlementaires s'approfondir encore à l'occasion d'une visite à Paris dans les prochains mois, en réponse à l'invitation formulée par les sénateurs français.

II. Un engagement fort en faveur de l'adaptation au changement climatique

La délégation a ensuite effectué plusieurs visites de terrain pour appréhender la résilience néerlandaise face au changement climatique.

A – L'adaptation au changement climatique, une exigence et une urgence

À Rotterdam, la délégation a effectué une visite du Port (1er port européen), en bateau, ce qui lui a permis de mesurer l'importance des infrastructures logistiques portuaires pour l'économie du pays.

La délégation s'est rendue ensuite au Global Adaptation Center on (GCA), organisation internationale, dotés de bureaux en Afrique. Asie du Sud. Asie Pacifique et dont le siège se trouve sur une structure flottante en bois, dans le port de Rotterdam. Sa mission est d'émettre des recommandations pour actions d'adaptation accélérer les changement climatique, en partenariat avec les secteurs public et privé. Lors de la visite, le Président du GCA, le Pr. Verkooijen a souligné l'importance de l'Africa Adaptation Acceleration Program, doté de 25 milliards de dollars sur 5 ans pour accélérer la mise en œuvre du plan d'adaptation des infrastructures africaines au changement climatique, avec le soutien de la Banque mondiale de développement et de l'Agence française de Développement (AFD). Il a annoncé la tenue d'un grand Sommet africain climatique sous l'égide de Maki Sall, président de l'Union africaine, le 5 septembre, à Rotterdam. L'objectif étant de mobiliser 100 milliards de dollars d'investissements du nord vers le sud pour ce programme, tandis que la COP 27 doit en préciser les modalités de mise en œuvre.

Composé de boîtes en béton flottantes, qui absorbent la température de l'eau, le bâtiment qui abrite le siège de l'organisation est emblématique de la résilience au changement climatique. Il comporte 170 m2 de panneaux solaires, qui produisent 140 % de l'énergie du bâtiment. La structure constitue le premier élément d'un parc flottant.

La délégation a ensuite visité trois **espaces communautaires partagés** – dont le *Waterplein Benthemplein* – , aménagés par la Mairie de Rotterdam, en concertation avec les habitants, à des fins écologiques, pour récupérer les eaux de pluie ou reverdir une gare désaffectée et en faire un jardin pédagogique.

B – Une gestion rationalisée et préventive des risques

Avant de se rendre dans le nord du pays, pour visiter le centre de gestion de l'eau du Rijkswaterstaat et l'installation de pompage d'Oosvaarsderdijk, exploitée par l'autorité

régionale de l'eau (*Waterschap Zuiderzeeland*), la délégation s'est entretenue avec **Mme Annemiek Roeling**, **responsable du programme de recherche sur la montée du niveau de la mer** au sein de l'équipe de coordination de la politique de la protection à long terme contre les inondations, au sein du Ministère des infrastructures et de la gestion de l'eau, qui a présenté à la délégation le fonctionnement institutionnel de la gestion de l'eau.

Confiée à 21 autorités régionales de l'eau, la gestion de l'eau est principalement assurée localement, le ministère n'intervenant pour les arbitrages qu'en dernier recours. Ce système de poldérisation, qui consiste à se concerter pour gérer l'organisation de la terre et des ressources, constitue une des formes les plus anciennes de démocratie.

Toutefois, directement responsable pour les inondations et les dégâts des eaux, l'Etat doit en particulier veiller à la mise en conformité des infrastructures avec les normes nationales. Cela représente un budget de l'ordre de 350 millions d'euros par an.

La nouvelle loi mise en place début 2017 a prévu l'adaptation des normes au risque d'élévation du niveau de la mer sur la base d'un Programme national de protection contre les inondations. À l'horizon 2050, l'objectif est de supprimer les zones les plus sensibles (zones orange), afin que toutes soient classées en vert ou jaune, avec un faible risque économique chiffré en euros/hectare par année et par zone.

Selon les trois experts en changement climatique et sécurité rencontrés par la délégation, il s'agit de mieux évaluer les risques pour pouvoir alerter et prévenir les inondations. Pour faire face à l'élévation rapide du niveau de la mer et des nappes phréatiques, des mesures d'anticipation ont été prises (digues, dunes, élargissement du lit des rivières), ce qui a permis de limiter les incidents.

Les sénateurs ont visité la Grande digue De Afsluitdijk, située au Nord du pays, longue de 32 km et construite entre 1927 et 1932. L'ouvrage, qui visait à contenir le Zuiderzee, bras de la mer du Nord, aujourd'hui devenu le lac d'Ijsselmeer, est considéré comme étant l'un des plus importants projets de poldérisation. Il a permis d'établir une liaison routière rapide entre le nord et l'ouest du pays.

LES PAYS-BAS, MODÈLE DE RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Vue aérienne de la Grande digue De Afsluitdijk

III.- Une présence française solidement enracinée

À l'occasion de plusieurs visites ou entretiens, la délégation a pu mesurer le dynamisme de la communauté française, estimée à 70 000 personnes.

Le Conseiller en charge de la coopération et de l'action culturelle, également Directeur de l'Institut français des Pays-Bas, a présenté la « réimplanter stratégie élaborée pour durablement l'Institut français dans le paysage néerlandais », après la vente, en 2017, de la Maison Descartes, bâtiment très emblématique de la présence culturelle française aux Pays-Bas. Baptisé « Institut français NL », l'Institut a développé une programmation nomade en partenariat avec des lieux culturels, des établissements scolaires et des universités dans plusieurs villes du pays.

À La Haye, la délégation a visité le Lycée français Van Gogh, dont la qualité d'enseignement a été soulignée par le proviseur, ainsi qu'en attestent les excellents résultats obtenus au baccalauréat (100 % de réussite, 90 % de mentions dont un tiers de mentions très bien).

À Amsterdam, les sénateurs ont rencontré Mme **Hélène Degryse,** Présidente l'Assemblée des Français de l'étranger, et Mme Catherine Libeaut, présidente du Conseil consulaire, accompagnées du consul adjoint. Cette rencontre a été l'occasion de dresser un bilan positif des élections présidentielle et législatives aux Pays-Bas, grâce à une gestion rationalisée des flux avec un système optimisé de files d'attente et d'orientation préalable, avec un taux de participation de 34 % aux élections législatives, sulg élevé des 11 circonscriptions législatives à l'étranger. Par ailleurs, les conseillères et le consul adjoint ont fait part de préoccupation leur très vive face l'augmentation de l'activité des postes, qui se caractérise par un engorgement demandes de papiers et visas. Il conviendrait postes eux de créer deux supplémentaires pour absorber les retards dans le traitement des demandes.

Au terme de cette visite, la délégation sénatoriale a ressenti l'utilité d'un dialogue constant avec ses homologues néerlandais, afin de s'inspirer de leur politique d'adaptation au changement climatique, qui en fait un modèle de résilience face aux défis du climat.

Composition de la délégation



M. Jean-Jacques LOZACH
Président du groupe d'amitié
Sénateur de la Creuse
(Socialiste, écologiste et républicain)



Mme Else JOSEPH
Vice-présidente du groupe d'amitié
Sénateur des Ardennes
(Les Républicains)



Mme Anne VENTALON Membre du groupe d'amitié Sénatrice de l'Ardèche (Les Républicains)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_.html